

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nourati DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELL - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINE - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCÉL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 001-3370/17/CM

■ Approbation de la révision et de l'affectation des opérations d'investissement de l'Espace Public, de la Voirie et la Circulation destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances sur le Territoire Marseille-Provence

MET 17/5370/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération HN 56-187/16/CM du 28 avril 2016, le Conseil de la Métropole a délégué au Conseil de Territoire Marseille-Provence, comprenant les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, l'exercice de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain.

Dans le cadre de son Budget Primitif 2018, sont inscrites dix-sept opérations d'investissement qui nécessitent une revalorisation de leurs autorisations de programme respectives.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 12 décembre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 14 519 934 euros TTC des opérations d'investissement visées ci-dessous, afin de permettre leur réalisation;
- Qu'il convient de procéder aux affectations des révisions pour un montant total de 14 119 934 euros TTC de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2018

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation des opérations d'investissement suivantes :

SOUS-POL.	N° D'OPE.	LIBELLE	Montant de AP existante	Montant de la revalorisation demandée	Montant de l'AP revalorisée	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT 2018
C310	2009114000	CARRY-LE-ROUET - AMENAGEMENT DE L' AVENUE BOCOUMAJOUR	200 000	+650 000	850 000	15 000
C360	2015114505	DNL - FOURNITURE MATERIEL EXPLOITATION TRAFIC	2 500 000	+1 200 000	3 700 000	110 000
C360	2015114506	DNL - GR ET MODERNISATION SIGNALISATION	4 500 000	+1 470 000	5 970 000	215 000
C360	2015114508	MARSEILLE- GESTION CENTRALISEE DU TRAFIC - EXTENSION DU RESEAU	1 200 000	+1 000 000	2 200 000	195 000
C360	2015114511	EVOLUTION DU POSTE CENTRAL DE REGULATION DES FEUX TRICOLORES LOGICIELS ET MURS D'IMAGES	200 000	+600 000	800 000	104 000
C310	2013100400	ENSUES-VOIE LIAISON SALLE FETES/ECOLE	585 712	+374 288	960 000	400 000
C310	2013100100	AMÉNAGEMENT ZONE PIETONNE CENTRE-VILLE DE LA CIOTAT	600 000	+90 000	690 000	290 000
C310	2011108700	MARSEILLE - QUARTIER NOAILLES / REAMENAGEMENT DE LA PLACE NOAILLES, DES HALLES CHARLES DELACROIX ET DE LA RUE CHÂTEAUREDON	830 000	+100 000	930 000	350 000
C310	2015116200	MARSEILLE - AMENAGEMENT DES ABORDS DU CENTRE BOURSE AU COURS BELSUNCE	3 000 000	+3 000 000	6 000 000	80 000
C310	2012113400	MARSEILLE - ETUDE DE STATIONNEMENT AVENUE DES CHUTES LAVIE DU N°1 JUSQU'À GUIGOU	2 030 000	+270 000	2 300 000	200 000
C310	2015117600	MARSEILLE - AMENAGEMENT DE LA PLACE PAUL LAPEYRE	650 000	+50 000	700 000	400 000
C360	2012115600	MARSEILLE - MODERNISATION ET REMISE A NIVEAU DES	500 000	+160 000	660 000	70 000

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2018

		EQUIPEMENTS DU TUNNEL DE LA MAJOR				
C360	2015114517	GR / ACQUISITIONS TUNNELS 2014-2017	705 000	+550 000	1 255 000	170 000
C310	2011110200	PLAN-DE-CUQUES - AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - DE L'IMPASSE PAUL FOUQUE DE L'AV JULES FERRY ET DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC	950 000	+550 000	1 500 000	-
C310	2011110300	PLAN-DE-CUQUES - CREATION D'UNE VOIE DE LIAISON ENTRE L'AVENUE PASTEUR ET LA RUE DE LA REPUBLIQUE	14 354	+3 985 646	4 000 000	
C310	2011110800	ROQUEFORT-LA- BEDOULE - REQUALIFICATION DU BOULEVARD EMILE ZOLA (DE L'AVENUE ROGER SALENGRO A LA RUE JACQUES BREL)	650 000	+70 000	720 000	-
C310	2014104300	MARSEILLE AMENAGEMENT DE LA PLACE GUY DURAND	620 000	+ 400 000	1 020 000	-
TOTAL DES REVISIONS				+ 14 519 934		

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Opérations 2009114000, 2013100400, 2013100100, 2011108700, 2015116200, 2012113400, 2015117600, 2011110200, 2011/00103, 2011110800 – Programme 14 – Sous programme 14 1 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Opérations 2015114505, 2015114506, 2015114508, 2015114511, 2012115600, 2015114517 – Programme 14 – Sous-programme 14 2 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C360

Les recettes seront constatées aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Opérations 20091140000, 2013100400, 2013100100, 2011108700, 2015116200, 2012113400, 2015117600, 2011110200, 2011/00103, 2011110800 – Programme 14 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Opérations 2015114505, 2015114506, 2015114508, 2015114511, 2012115600, 2015114517 – Programme 14 – Sous-programme 14 2 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C360

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2018

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC